



## 02.01.02 CODE D'HONNEUR DES ATHLETES DU CS MARSENS

Je suis athlète au CS Marsens. Pour une pratique saine et épanouissante, je m'engage par ma signature à respecter les principes de la Charte des athlètes du CS Marsens.

### 1. Respect des autres

- Traiter les coéquipiers, adversaires, entraîneurs et officiels avec courtoisie et respect.
- Éviter tout comportement discriminatoire, injurieux ou intimidant.

### 2. Engagement et esprit sportif

- Participer avec enthousiasme, persévérance et fair-play, quelles que soient les circonstances.
- Féliciter les efforts et performances des autres, qu'ils soient coéquipiers ou adversaires.

### 3. Respect des règles

- Respecter les règlements du sport pratiqué et les consignes des entraîneurs ou officiels.
- Ne pas tricher ni adopter des comportements contraires à l'éthique sportive.

### 4. Promotion d'un environnement sain

- Prendre soin du matériel et des installations du club.
- Adopter une attitude positive et encourager un climat d'entraide au sein de l'équipe.

### 5. Responsabilité personnelle

- Être ponctuel aux entraînements et compétitions.
- Informers les entraîneurs en cas d'absence ou de retard.

### 6. Sécurité et santé

- Respecter son corps : ne pas recourir à des substances interdites ou nuisibles à la santé.
- Porter une tenue appropriée et respecter les consignes de sécurité.

### 7. Participation des parents (pour les enfants)

- Soutenir et encourager les jeunes athlètes de manière positive et bienveillante.
- S'abstenir de toute interférence ou pression

### 8. Respects de consignes pratiques

- Les montres, bijoux ou autres objets de valeur ne sont pas laissés au vestiaire : ils sont pris en salle, en accord avec le moniteur, mis dans la salle des maîtres, ou au mieux, laissés à la maison. Les appareils électroniques de toute nature n'ont pas leur place à l'entraînement ;
- Les délais d'inscription pour la participation à une compétition sont respectés ;
- Les sportifs inscrits à une compétition doivent y participer, faute de quoi le remboursement des frais sera exigé. En cas d'empêchement majeur, le moniteur est avisé le plus tôt possible ;
- L'équipement officiel du CS Marsens est porté lors de chaque compétition ;

Le CS Marsens se réserve le droit de prendre des mesures en cas de non-respect répété des principes de la Charte.

Par sa signature, l'athlète s'engage à respecter les points cités dans cette Charte.

Lu et approuvé le :

L'athlète :

Chef-fe de section :

